

# CONTEXTE

Dans le cadre du Plan Régional Santé Travail **PRST3**, le projet **PRICA** initié en juin 2017 associe différents partenaires dans une démarche pour réduire les expositions aux agents chimiques dangereux et CMR (Cancérogènes, Mutagènes et Toxiques pour la reproduction) dans le secteur de la sous-traitance aéronautique et spatiale.

Deux services de santé au travail 31 (ASTIA et SAMSI) aujourd’hui réunis sous PREVALY sont à l’initiative, associés dans le cadre d’un **CPOM** à la DIRECCTE et la CARSAT.

* AIRBUS contribue également au projet.
* La CARSAT Midi-Pyrénées coordonne son PAR (programme d’actions régionales) avec PRICA.
* De même, le groupe régional DIRECCTE « risques chimiques dans l’aéronautique » auquel participe la DREAL est en liaison.
* Plusieurs services de santé au travail et le service autonome d’ERAMET ont rejoint le groupe en 2020.



Gpe AERO IT

PAR CARSAT MP

CPOM

# OBJECTIFS DU PROJET

1. **INFORMER** et **SENSIBILISER** employeurs et salariés
2. **EVALUER** en entreprise
3. **RESTITUER** aux adhérents et travailleurs
4. **MUTUALISER** les informations

# MODALITES D’ACTIONS

1. **REALISER DES OUTILS COMMUN :**

**La boite à outils pour les SPST**

* Rédaction de grilles métiers : ajusteur/monteur, câbleur, mécanicien, peintre, technicien traitement surface…
* Lettre d’information aux employeurs
* Note à usage interne des services pour expliquer la démarche
* Fiche sur le protocole de biométrologie Chrome 6, sur la restitution collective
* Diaporama de sensibilisation
* Plaquette d’information pour les salariés
* Mini film de situations
* Outil commun de saisie des informations à mutualiser

**La boite à outils pour les Entreprises**

* Mise à disposition de grilles métiers : ajusteur/monteur, câbleur, mécanicien, peintre, technicien traitement de surface …

1. **FORMATIONS / INFORMATIONS :**

* Formation SEIRICH
* Réunions de secteur entre SPST/CARSAT/IT

1. **INTERVENTION EN ENTREPRISES**

* Coordination SPST/CARSAT

1. **AFS (Aides Financières Simplifiées) CARSAT : AERO+**

* Budget 900 k€ sur la période 2019-2022 prévu initialement mais impacté par la COVID-19
* Financement possible de 2 AFS d’un montant maximum de 25 000€
* Pour les entreprises <49 salariés

1. **REUNIONS COLLECTIVES ENTREPRISES**